

Faire avancer la sûreté nucléaire

ORIENTATIONS VD4-900

Maîtrise du vieillissement

INSTRUCTION DU RÉEXAMEN DE SÛRETÉ VD4 900 PAR L'IRSN Reproduction, divulgation ou communication interdite sans autorisation. Copyright IRSN.



MAÎTRISE DU VIEILLISSEMENT - HORS CPP - CSP

CONTEXTE

- Souhait d'EDF d'étendre significativement la durée de fonctionnement des réacteurs au-delà de 40 ans (2009)
- GP d'orientation sur l'extension de la DDF en janvier 2012
 - > 1 séance complète consacrée à la maîtrise du vieillissement
- Objectif de l'instruction des orientations VD4-900
 - Déterminer si les dispositions prévues par EDF sont suffisantes pour assurer la maîtrise du vieillissement et le maintien de la conformité audelà des VD4

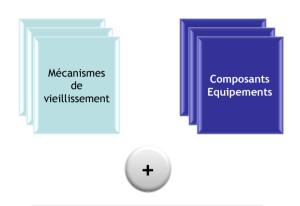


DÉMARCHE D'EDF

Trois processus opérationnels

- 1. Maîtrise du vieillissement
- 2. Inspection en service et maintenance
- 3. Traitement de l'obsolescence
- Maintien de la qualification : qualification progressive
- Cas particulier du CPP/CSP (cf. présentation spécifique)
 - Programme spécifique de mise à jour des Dossiers de référence réglementaires
 - Instruit séparément et conclusions présentées en réunion du GP ESPN (juin 2015)

PROCESSUS DE MAÎTRISE DU VIEILLISSEMENT (RECONDUIT)



Fiche d'analyse du vieillissement (FAV)

Mécanisme:

Avéré/Potentiel?

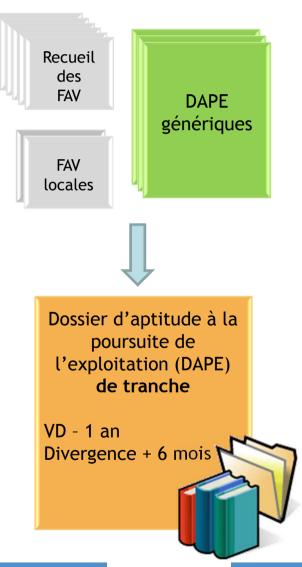
Maintenance:

Adaptée/Adaptable?

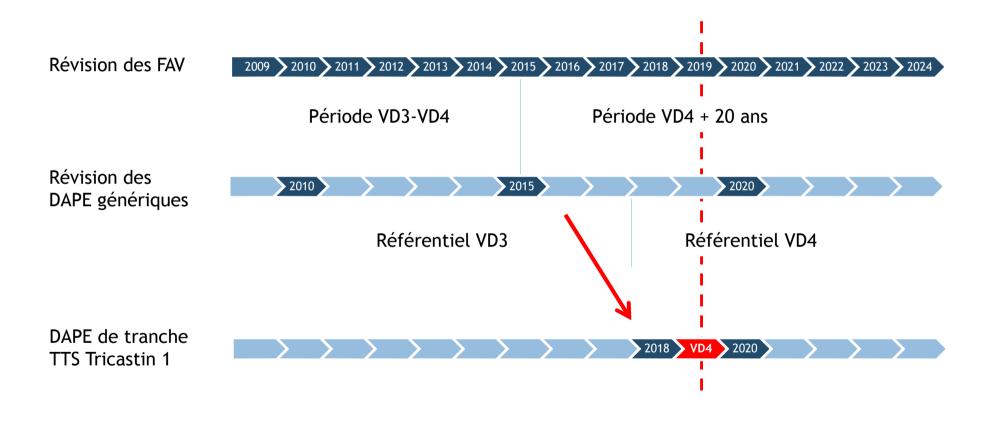
Remplacement/Réparation : Difficile ?

Statut: 0, 1, 2





IRSN



Position d'EDF

- > Reconduction du processus VD3 900 et VD3 1300
- Etape de réconciliation entre états VD3/VD4 (FAV + DAPE) 06/2018
- Revue du processus 10/2015

Conclusions de l'IRSN

 Nécessité d'anticiper l'étape de réconciliation qui arrivera tardivement dans le processus



La méthode d'analyse et de traitement des évolutions entre les référentiels VD3 et VD4 sera transmise en juin 2016



Critères d'aptitude à la poursuite de l'exploitation

- > Notion d'aptitude au service introduite par EDF dans sa méthodologie
 - « Maximum acceptable des conséquences d'un mécanisme de dégradation, pouvant être traduit en durée de vie prévisionnelle »
- Lors du GP « Orientation DDF » du janvier 2012

« Le Groupe permanent recommande qu'EDF poursuive et complète sa réflexion sur les critères d'aptitude à la poursuite de l'exploitation afin qu'ils encadrent l'ensemble des paramètres contribuant à l'endommagement des composants et structures faisant l'objet d'un dossier d'aptitude à la poursuite de l'exploitation, et identifie les éléments issus des programmes de R&D qui participeront à l'établissement de ces critères »

Critères d'aptitude à la poursuite de l'exploitation introduits dans une rubrique spécifique des prochains DAPE génériques (juin 2016)

Autres composants : critères d'aptitude à la poursuite d'exploitation progressivement introduits dans les FAV (2016-2018)



PROCESSUS D'INSPECTION EN SERVICE ET DE MAINTENANCE : MAINTENANCE EXCEPTIONNELLE

Position d'EDF

- > DOR : Présentation étendue des programmes de maintenance exceptionnelle en VD4 et au-delà
 - rénovation
 - réparation
 - remplacement

Conclusion de l'IRSN

- Évaluation des besoins de maintenance exceptionnelle menée, de façon générique, en amont des VD4 sur une large gamme de matériels, ce qui est satisfaisant
- Demeurent des incertitudes, pas de garantie d'exhaustivité
- > Adopter une démarche systématique



PROCESSUS D'INSPECTION EN SERVICE ET DE MAINTENANCE : MAINTENANCE EXCEPTIONNELLE

En se reposant sur l'intégration des critères d'aptitude à la poursuite de l'exploitation aux FAV et DAPE, les CNPE se positionneront dans les DAPE de tranche, sur la nécessité d'engager des actions complémentaires éventuelles — notamment la maintenance exceptionnelle — nécessaires à la maîtrise du vieillissement pendant la période décennale suivant la VD4.

PROCESSUS D'INSPECTION EN SERVICE ET DE MAINTENANCE : CAS DES ENCEINTES DE CONFINEMENT

Position d'EDF

- > Mécanismes : retrait, fluage, réactions de gonflement (RAG, RSI), corrosion des armatures, des câbles de précontrainte et du revêtement
- > Suivi continu au moyen du dispositif d'auscultation + épreuve enceinte
- Maintenance en fonctionnement, en arrêt et lors des épreuves
- > Axes de travail :
 - END pour recherche des défauts initiateurs de fuite
 - Surveillance de la RSI
 - Recherche des causes d'augmentation du taux de fuite Bugey 3 et 5

Conclusion de l'IRSN

- > Position satisfaisante
- **END au stade du développement** : dans l'attente, maintenir la surveillance exercée dans le cadre de la maintenance
- Cas particulier de CRUAS : programme de maintenance spécifique pour les appuis parasismiques de l'ilot nucléaire



PROCESSUS DE TRAITEMENT DE L'OBSOLESCENCE

Position d'EDF

- > OVCC : concentré sur les systèmes centralisés

 Résultats consolidés dans une note Modernisation de l'architecture du contrôle-commande de l'ilot nucléaire en VD4 900 : principes de conception et de robustesse
- Composants électriques programmés (CEP) en substitution des matériels analogiques indisponibles

Conclusion de l'IRSN

- OVCC sera à compléter pour les systèmes dédiés/décentralisés EIPS
- > S'assurer que chaque CEP utilisé sur le palier 900 MWe au-delà de la VD4 pour réaliser des fonctions de sauvegarde aura fait l'objet d'une procédure de qualification fonctionnelle renforcée telle que définie dans le RCC-E

MAINTIEN DE LA QUALIFICATION

Position de l'ASN (courrier du 28 juin 2013)

L'ASN considère comme acceptable, dans son principe, l'établissement d'une démarche de qualification progressive par famille d'équipements, fondée sur les résultats d'essais sur prélèvement ou d'expertises ciblées d'équipements

Analyse de l'IRSN

> Enjeu : Disposer des éléments de démonstration garantissant le maintien de l'état qualifié des équipements (échéancier compatible avec TTS VD4)

Position d'EDF

- > Matériels mécaniques : CPY (12/2017), CPO (07/2018) avec un échéancier détaillé en décembre 2015
- Equipements électriques difficilement remplaçables (câbles K1, K3, traversées électriques, contrôle commande): Cf. DAPE (06/2016)
- Equipements électriques remplaçables (matériels AG, K1, K2 et K3 ambiance) Cf. NSQP et NSQ



CONCLUSION

Les dispositions prévues par EDF, au stade de l'orientation du réexamen VD4 900, pour assurer la maîtrise du vieillissement et ainsi maintenir la conformité des installations concernées jusqu'au prochain réexamen, sont globalement satisfaisantes

CIRCUIT PRIMAIRE PRINCIPAL ET CIRCUITS SECONDAIRES PRINCIPAUX

CONTEXTE

- Prolongation du fonctionnement au-delà de VD4
- 2019 : VD4 de Tricastin 1
- GPRO: 1^{er} et 2 avril 2015 ⇒ sûreté
- GPO ESPN: 10 juin 2015 ⇒ CPP et CSP
- I Un calendrier serré pour EDF qui doit fournir les dossiers garantissant la sûreté des installations...

... et pour l'ASN et l'IRSN qui doit se prononcer sur les travaux engagés.

MATÉRIAUX

Mécanismes de vieillissement/dégradation étudiés par EDF

- vieillissement sous irradiation
- vieillissement thermique
- corrosion sous contrainte (sans irradiation)
- corrosion-érosion des aciers non ou faiblement alliés

- Caractéristiques impactées:
 - ténacité (KIC, J) et la résilience (KV)
 - température de transition fragile/ductile (RTNDT)
 - loi de comportement ($\sigma = f(\epsilon)$)
 - épaisseurs des composants



Majorité des données disponibles Mise à jour annuelle

ÉVALUATION DES DOMMAGES DE FATIGUE

Contexte

- > Fatigue : endommagement d'un matériau suite à des sollicitations répétées
- Évolution des documents de référence à l'international

Deux modifications majeures proposées à la codification par EDF

- Redéfinition des courbes de conception au regard des essais les plus récents
- Prise en compte des effets de l'environnement (eau borée chaude)

DOSSIER « MARGES CUVE »

- Mécanique effet WPS
 - > En cours de codification vigilance sur les marges lors de l'application
- Thermohydraulique évolution des coefficients d'échange
 - > Résultat transmis à l'ASN
- Thermohydraulique outils de calcul thermohydraulique
 - Développement de CATHARE modèle choc froid
- Matériaux correction de longueur
 - Déjà proposé pour dossier cuve VD3-1300 MWe
- Mécanique approche probabiliste
 - > Complément au dossier déterministe



ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

- Analyse de l'impact du référentiel EPR
- Conditions de fonctionnement supplémentaires
 - 31 conditions de fonctionnement supplémentaires non traitées sur le parc
 - > Situations de fonctionnement pertinentes à déterminer
 - > Études de tenue mécanique complémentaires nécessaires
- Délai opérateur (délai d'intervention de l'opérateur retenu dans les études incidentelles et accidentelles)
 - ❖ allongé de 20 à 30 minutes
 - Quel impact sur la tenue mécanique des appareils ?
 - > Effet falaise?

